

23.05.2024 – 09:00 Uhr

**Culture urbaine, soutien aux personnes âgées et / aux structures d'accueil collectif de jour**



**L'Union des villes suisses soutient le message culture, qui sera traité par le Conseil des États lors de la prochaine session d'été. Elle se mobilise en outre pour la prolongation du versement de contributions fédérales aux structures d'accueil collectif de jour, pour une stratégie en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap et pour un renforcement de la protection contre le bruit. L'aperçu de la session de l'Union des villes suisses.**

Les villes se félicitent de l'orientation du **message culture 2025-2028**. Elles sont des acteurs importants du paysage culturel, car elles fournissent des efforts conséquents pour assurer une offre culturelle riche. Le message doit entre autres garantir une rémunération équitable, une prévoyance professionnelle et l'égalité des chances pour les actrices et acteurs culturels. Dans l'ensemble, les ambitions élevées sont dans une certaine mesure en contradiction avec le cadre financier prévu.

L'Union des villes suisses soutient sans restriction la demande de prolonger les **contributions fédérales pour l'accueil extra-familial pour enfants à la fin de l'année 2026**. Les moyens financiers de la Confédération doivent être garantis jusqu'à ce que le Parlement ait achevé ses travaux actuellement en cours sur une solution de suivi. L'Union des villes suisses considère la continuité du financement des structures d'accueil collectif de jour comme indispensable.

Le Conseil national traite une motion qui réclame une **Stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap**. Les villes soutiennent cette demande: sachant que le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter et que l'accès de ces personnes à l'aide et à l'accompagnement est insuffisant, les villes sont elles aussi fortement sollicitées.

Enfin, lors de sa session d'été, le Parlement devrait achever la **révision de la loi sur la protection de l'environnement**. Les villes ne sont pas satisfaites des décisions prises jusqu'ici. Certes, il est vrai que le nouveau texte s'attaque au conflit d'objectifs entre la protection contre le bruit et la multiplication des activités de construction. Mais la proposition de loi privilégie - dans sa version actuelle - le seul secteur de la construction. L'Union des villes suisses se félicite toutefois des propositions relatives à l'assainissement des sites contaminés, qui sont elles aussi traitées dans le cadre de la révision de la LPE.

#### **Informations complémentaires**

Vous pouvez télécharger l'intégralité des aperçus de sessions ici:

- [Conseil national](#)
- [Conseil des États](#)

Contact:

Martin Flügel, directeur de l'Union des villes suisses [martin.fluegel@staedteverband.ch](mailto:martin.fluegel@staedteverband.ch) / 079 743 90 05

#### **Medieninhalte**



Palais fédéral / Texte complémentaire par ots et sur [www.presseportal.ch/fr/nr/100017932](http://www.presseportal.ch/fr/nr/100017932) / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100919675> abgerufen werden.